

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

Décret n° 2025 - 1431

portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi d'orientation n° 2009-20 du 04 mai 2009 sur les agences d'exécution ;
- VU la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours de la puissance publique ;
- VU le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation de la Présidence de la République, modifié ;
- VU le décret n° 2017-314 du 15 février 2017 fixant les règles de création et d'organisation des structures de l'administration centrale des ministères ;
- VU le décret n° 2024-921 du 05 avril 2025 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 fixant la composition du Gouvernement ;

SUR le rapport du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier.- Les services de l'Etat sont répartis entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ainsi qu'il suit :

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

1° Cabinet du Président de la République et services rattachés :

- Inspection générale d'Etat (IGE) ;
- Office national de lutte contre la Corruption (OFNAC) ;
- Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-PETROGAZ) ;
- Bureau d'Evaluation des Politiques et Programmes publics ;
- Délégation générale aux Affaires religieuses (DEGAR) ;
- Haut Conseil du Dialogue social.

Pôle diplomatique :

- Conseiller (s) diplomatique (s) ;

- Bureau du représentant personnel du Chef de l'Etat auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Pôle des affaires protocolaires :

- Service du Protocole présidentiel ;
- Grande Chancellerie de l'Ordre national du Lion.

Pôle Juridique

- Conseiller (s) juridique (s).

Pôle Communication et Porte-parolat :

- Cellule audiovisuelle ;
- Cellule digitale.

Pôle Sécurité :

- Délégation générale au renseignement national ;
- Secrétariat du Conseil national de Sécurité.

Pôle de Coordination des missions régaliennes :

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Magistrature ;
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Cour des Comptes ;
- Commission nationale de la Gestion des Frontières.

2° Cabinet militaire du Président de la République :

- Inspection générale des Forces armées ;
- Etat-Major particulier du Président de la République :
 - Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR) ;
 - Haute Autorité des Aéroports du Sénégal (HAAS) ;
 - Centre des Hautes études de Défense et de Sécurité (CHEDS) ;
- Maison militaire ;
- Escadrille présidentielle ;
- Flottille présidentielle ;
- Aide de Camp du Président de la République ;
- Médecin du Président de la République.

3 ° Cabinet du Ministre auprès du Président de la République, chargé du Suivi du pilotage et de l'évaluation de l'Agenda national de Transformation

4 ° Services du Palais :

- Hôtel des Palais présidentiels ;
- Intendance des Palais nationaux.

5° Secrétariat général de la Présidence de la République et services rattachés :

- Contrôle financier ;
- Bureau Organisation et Méthodes ;
- Bureau d'Intelligence et de Prospective Economiques ;
- Direction des Moyens généraux ;
- Direction générale du Chiffre et de la Sécurité des Systèmes d'information ;
- Service informatique ;
- Commission de Contrôle des Véhicules Administratifs ;
- Commission de contrôle et de Suivi du Patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger ;
- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Laboratoire radioélectrique ;
- Commission nationale de Gestion des Réfugiés et Apatrides.

5° Autres administrations :

- Médiateur de la République ;
- Commission de Protection des Données Personnelles ;
- Commission nationale de Cryptologie ;
- Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives ;
- Commission nationale des Droits de l'Homme ;
- Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel ;
- Commission Electorale Nationale Autonome ;
- Bureau d'Architecture et de Conservation des Palais nationaux ;
- Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose;
- Délégation générale à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes ;
- Comité de pilotage du Projet du Développement Economique de la Casamance ;
- Centre International de Conférences Abdou DIOUF ;
- Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes ;
- Autorité de Régulation de la Commande publique ;
- Commission de Régulation du Secteur de l'Energie ;
- Autorité de Radioprotection et de Sûreté nucléaire ;
- Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau ;
- Agence sénégalaise d'études spatiales ;
- Fonds intergénérationnel.

PRIMATURE

1° Cabinet du Premier Ministre et services rattachés

- Service du Protocole ;
- Bureau Opérationnel de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes ;
- Fonds de Préparation et de Suivi des Projets, Programmes et Réformes (F3PR);
- Cellule de Communication ;
- Conseil national de Développement de la Nutrition ;
- Conseil national de Lutte contre le SIDA ;
- Secrétariat technique du Conseil national de Sécurité alimentaire ;
- Haut Conseil national de la Sécurité sanitaire mondiale « One Health » ;
- Comité interministériel de Suivi et de Restructuration des Entreprises publiques et parapubliques ;
- Comité interministériel à la Prévention et à la Sécurité routières ;
- Comité interministériel de suivi de l'Agenda Sénégal 2050;
- Conseil national des Transports aériens.

2° Cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec les Institutions, Porte- Parole du Gouvernement

3° Secrétariat général du Gouvernement et services rattachés :

- Direction générale de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol :
 - Direction de la Réglementation et du Contentieux ;
 - Direction de la planification et des opérations.
- Direction générale du Service civique national et du Volontariat :
 - Direction du Service civique national ;
 - Direction de l'Engagement volontaire.
- Direction de l'Activité normative ;
- Direction des Archives du Sénégal ;
- Direction de l'Imprimerie nationale ;
- Direction de la Coopération technique ;
- Direction des Relations avec les institutions ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement ;
- Bureau de Suivi et de Coordination ;
- Bureau d'information et de communication du Gouvernement ;
- Bureau du courrier général ;
- Service informatique ;
- Cellule de passation des marchés ;
- Commission d'Evaluation des Agences d'Exécution ;
- Service de Gestion du Building administratif ;
- Commission de réforme spéciale des véhicules administratifs ;
- Unité de coordination de la gestion des sphères ministérielles de Diamniadio.

3° Autres administrations :

- Millenium Challenge Account Sénégal ;
- Observatoire national de l'Investissement ;
- Haute Autorité du WAQF ;
- Agence Nationale pour la relance des Activités en Casamance ;
- Centre national de coordination du Mécanisme d'alerte précoce et de réponse aux risques sécuritaires.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Administration de la Justice ;
- Commission nationale pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires ;
- Conseil consultatif national des Droits de l'Homme et du Droit international humanitaire ;
- Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Service de Communication.

2° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes statistiques, de la Planification et du Suivi-Évaluation ;
- Cellule d'Exécution administrative et financière du Programme sectoriel Justice ;
- Cellule Genre et de l'Équité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule juridique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Centre national des Archives judiciaires ;
- Service des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Administration pénitentiaire

- Direction des Affaires juridiques, de la Planification, des Statistiques et des Etablissements pénitentiaires ;
- Direction des Finances, du Budget, du Matériel et des Infrastructures ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction de la Sécurité pénitentiaire ;
- Direction de la Réinsertion sociale ;
- Direction de l'Action médicale et sociale ;
- Inspection interne des Services pénitentiaires.

Direction générale de la Protection judiciaire et sociale

- Inspection interne ;
- Direction de la Législation et de la Protection sociale ;
- Direction de la Protection judiciaire ;
- Direction des établissements de Protection ;
- Direction de l'adoption internationale ;
- Direction des Ressources humaines et de la Formation.

Direction des Affaires civiles et du Sceau ;

Direction des Affaires criminelles et des Grâces ;

Direction des Services judiciaires ;

Direction de la Justice de Proximité et de la Promotion de l'Accès au Droit ;

Direction des Droits humains ;

Direction de la Dématérialisation et de l'Automatisation ;

Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;

Direction du Suivi et de l'Evaluation des Politiques de Bonne Gouvernance ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement.

4° Autres administrations :

- Observatoire national des Lieux de Privation de Liberté.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DU PÉTROLE ET DES MINES

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule de Communication et des Relations publiques ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Secrétariat permanent à l'Energie ;
- Secrétariat technique du Comité national de suivi du Contenu local ;
- Unité d'Exécution et de Gestion du Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (GES-PETROGAZ).

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;

- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Energie

- Direction de l'Electricité ;
- Direction du Développement des Energies renouvelables ;
- Direction de la Transition énergétique.

Direction générale des Hydrocarbures

- Direction Exploration et Production ;
- Direction Approvisionnement, Transformation et Distribution.

Direction générale des Mines et de la Géologie

- Direction du Cadastre minier ;
- Direction des Mines et Carrières ;
- Direction de la Géologie.

Direction générale du Contrôle et de la Surveillance des Opérations

- Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations minières ;
- Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations pétrolières et gazières.

Direction de la Stratégie et de la Réglementation ;

Direction de la Planification, des Etudes et du Suivi-Evaluation ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement ;

Directions régionales de l'Energie, du Pétrole et des Mines.

4° Autres administrations :

- Agence sénégalaise de l'Electrification rurale ;
- Agence pour l'Economie et la Maitrise de l'Energie ;
- Agence nationale pour les Energies renouvelables ;
- Fonds de Développement géologique et minier.

MINISTÈRE DE L'INTÉGRATION AFRICAINE, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

1° Cabinet et Services rattachés:

- Inspection des Services ;
- Cellule des Statistiques, de l'Analyse et de la Prospective ;
- Cellule de l'Information, de la Communication et des Relations publiques ;
- Bureau des Pèlerinages ;
- Bureau des Passeports spéciaux.

2° Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Sénégalais de l'Extérieur

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Service du Courrier commun et de la Valise diplomatique ;
- Service du Chiffre ;
- Cellule des Etudes et du Suivi-Evaluation ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique et des Technologies de la Communication ;
- Bureau de Suivi.

4° Directions :

Direction de l'Intégration africaine et du Panafricanisme ;
Direction de la Coopération bilatérale africaine ;
Direction des Organisations internationales ;
Direction Asie, Pacifique et Moyen-Orient ;
Direction Europe, Amérique, Océanie ;
Direction des Affaires juridiques et consulaires ;
Direction du Protocole, des Conférences internationales et de la Traduction ;
Direction des Sénégalais de l'Extérieur ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

5° Autres administrations :

- Délégation générale au Pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam ;
- Centre national d'Action anti-mines ;
- Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Bureau de Coordination du Comité Permanent de l'OCI pour l'information et les Affaires Culturelles.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

1° Cabinet civil et services rattachés :

- Inspection interne.

2° Cabinet militaire et Services rattachés :

- Bureau de Liaison et du Courrier ;
- Bureau de Sécurité du Building administratif ;
- Bureau de l'Action sociale des Forces armées ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de passation des Marchés publics ;

- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion.

3° Services propres :

- Etat-Major général des Armées ;
- Haut-Commandement de la Gendarmerie nationale.

4° Secrétariat Général :

5° Directions :

- Direction de la Justice militaire ;
- Direction du Contrôle des Etudes et de la Législation ;
- Direction des Personnels militaires et de la Mobilisation ;
- Direction des Affaires administratives, de l'Équipement et du Budget ;
- Direction des Archives et du Patrimoine historique ;
- Direction du Génie et de l'Infrastructure des Armées ;
- Direction du Service du Matériel des Armées ;
- Direction des Transmissions et de l'Informatique des Armées ;
- Direction du Service de l'Intendance des Armées ;
- Direction du Service de Santé des Armées ;
- Direction de la Prévention et de la Sécurité des Armées ;
- Direction de l'Action sociale des Armées ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques des Armées.

6° Autres administrations :

- Agence pour la Réinsertion sociale des Militaires ;
- Agence pour le Logement des Forces Armées ;
- Fondation des Invalides et Mutilés militaires ;
- Ecole de l'Armée de l'Air ;
- Ecole d'Application du Génie ;
- Ecole militaire d'Administration et des Métiers techniques de l'Intendance ;
- Institut de Défense du Sénégal.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Services de Sécurité ;
- Inspection de l'Administration centrale et territoriale ;
- Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers ;
- Comité interministériel de Lutte contre la Drogue ;
- Cadre d'Intervention et de coordination interministériel des opérations de lutte antiterroriste ;
- Cellule de lutte antiterroriste ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule communication ;

- Service des Télécommunications ;
- Bureau de la Vidéosurveillance ;
- Comité interministériel de lutte contre la migration irrégulière ;
- Pool des Conseillers techniques ;
- Secrétariat particulier.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Service de la Formation ;
- Service des Archives communes ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Cellule informatique ;
- Cellule des Etudes et de la Planification ;
- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule genre et de l'Équité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Secrétariat particulier.

3° Directions :

Direction générale de la Police nationale

- Direction de la Sécurité publique ;
- Direction de la Police judiciaire ;
- Direction de la Surveillance du Territoire ;
- Direction de la Police des Étrangers et des Titres de Voyage ;
- Direction de la Police de l'Air et des Frontières ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction du Budget et des Matériels ;
- Direction de la Formation ;
- Direction du Groupement mobile d'intervention ;
- Direction de l'Office centrale de répression du trafic illicite de stupéfiants.

Direction générale de l'Administration territoriale

- Direction de l'Action territoriale ;
- Direction des Libertés publiques et de la Législation ;
- Direction du Partenariat et des Organisations Non gouvernementales ;
- Direction des Ressources humaines et du Matériel.

Direction générale des Elections

- Direction des Opérations électorales ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Ressources humaines et des Finances.

Direction de l'Automatisation des Fichiers ;

Direction de la Protection civile ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4° Autres administrations :

- Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité ;
- Centre de recueil et d'enregistrement des Données et Information policières.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule attractivité et compétitivité ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication.
- Comité paritaire public-privé des Zones Economiques Spéciales ;
- Unité nationale d'Appui aux Partenariats – Public- Privé.

2° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule de l'Evaluation et de la Performance ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de la Planification et des Politiques économiques

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Planification ;
- Direction du Développement du Capital humain ;
- Direction de la Prévision et des Etudes économiques ;
- Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique ;
- Cellule de Suivi de l'Intégration ;
- Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement.

Direction générale de la Coopération et des Financements extérieurs et du Développement du Secteur privé

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Coopération économique et financière ;
- Direction des Financements et des Partenariats Public-Privé ;
- Direction du Suivi-Evaluation des Performances des projets et programmes.
- Direction du Développement du Secteur Privé.

Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement ;

Direction des Ressources humaines.

4° Autres administrations :

- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie ;
- Fonds de Garantie des Investissements prioritaires.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale des Finances ;
- Cellule nationale de Traitement des Informations financières ;
- Comité de Suivi du Secteur parapublic ;
- Projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières ;
- Cellule d'Appui à la mise œuvre du MCA-Sénégal II ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication.

2° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule d'Etudes et de Planification ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Cellule des Affaires juridiques
- Cellule du genre et de l'Equité ;
- Cellule d'Administration et de Gestion du Système intégré de Gestion de l'Information (SIGIF) ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Unité d'exécution de la Stratégie de Recette à moyen terme.

3° Directions :

Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de l'Informatique ;
- Trésorerie générale ;
- Direction de la Comptabilité publique ;
- Direction du Secteur parapublic ;
- Direction de la Dette publique ;
- Direction du Secteur public local ;
- Paierie générale du Trésor ;
- Recette générale du Trésor ;
- Trésorerie-Paierie pour l'Etranger ;
- Agence comptable des grands projets ;
- Trésoreries – Paieries régionales.

Direction générale des Douanes

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
- Direction des Opérations douanières ;
- Direction de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
- Direction des Enquêtes douanières ;
- Direction du Renseignement, de l'Analyse du Risque et de la Valeur ;
- Direction des Ressources humaines
- Direction de la Logistique et des Finances ;
- Direction des Systèmes d'information des Douanes ;
- Services extérieurs.

Direction générale des Impôts et des Domaines

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de la Législation et de la Coopération internationale ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction des Domaines ;
- Direction du Cadastre ;
- Direction du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal ;
- Direction des Systèmes d'Informations ;
- Direction du Recouvrement ;
- Direction des grandes Entreprises ;

- Direction des moyennes Entreprises ;
- Direction des Services fiscaux.

Direction générale du Budget

- Services propres ;
- Cellule de Suivi et de Synthèse ;
- Cellule des Etudes et de la Réglementation ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction du Matériel et du Transit Administratif ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Direction de la Programmation budgétaire ;
- Direction de l'Ordonnancement des dépenses publiques ;
- Direction de la Solde ;
- Direction des Pensions ;
- Direction du Contrôle budgétaire.

Direction générale du Secteur financier

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Monnaie et du Crédit ;
- Direction des Assurances ;
- Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés.

Direction du Traitement automatique de l'Information ;

Direction centrale de la Commande publique ;

Agence judiciaire de l'Etat ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement ;

Direction des Ressources humaines.

5° Autres administrations :

- Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE) ;
- Observatoire de la Qualité des Services financiers.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Office du Baccalauréat ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication ;
- Centre des Réseaux et des Systèmes d'information ;

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du suivi-évaluation ;
- Cellule juridique ;
- Cellule Genre et de l'Équité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Enseignement supérieur

- Direction de l'Enseignement supérieur public ;
- Direction de l'Enseignement supérieur privé ;
- Direction du Financement des Établissements d'Enseignement supérieur ;
- Direction des Etudes et de la Coopération ;
- Direction des Affaires académiques et juridiques.

Direction générale de la Recherche et de l'Innovation

- Direction des Stratégies et de la Planification de la Recherche ;
- Direction de l'Innovation, de la Valorisation, de la Propriété intellectuelle et du transfert technologique ;
- Direction du Financement de la Recherche scientifique et du Développement technologique ;
- Direction de la Promotion de la Culture scientifique.

Direction de la Maintenance et des Équipements de l'Enseignement supérieur ;

Direction des Bourses ;

Direction des Classes préparatoires aux Grandes Ecoles.

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur ;
- Agence nationale de la Recherche scientifique appliquée.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de communication ;
- Unité de Coordination des programmes et projets.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau du Courrier commun et des archives.

3° Directions :

Direction générale des Transports routiers

- Direction des Transports routiers ;
- Direction de la Circulation routière, de la Prévention et de l'Analyse des Accidents.

Direction Transports ferroviaires ;

Direction des Transports aériens ;

Direction de la Planification, du Suivi-évaluation et de la Prospective ;

Direction des Statistiques et des Systèmes d'Information ;

Direction Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement ;

Directions régionales des Transports terrestres et aériens ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Centre de Formation et de Perfectionnement aux Métiers du Rail ;
- Fonds de Développement des Transports terrestres ;
- Agence nationale de Sécurité routière ;
- Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMÉRIQUE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication ;
- Comité de Gouvernance du numérique.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de la Communication ;
- Direction des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Direction de la Promotion de l'Economie numérique et des Partenariats ;
- Direction des Télécommunications ;
- Direction des Postes ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4° Autres administrations :

- Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications ;
- Commission d'évaluation, d'appui et de coordination (CEAC) « Sénégal Connect Startup ».

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Education nationale ;
- Inspection interne ;
- Inspections d'Académie ;
- Centre national d'Orientation scolaire et professionnelle ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Unité de Coordination des Projets d'Education ;
- Division des Affaires juridiques, des Liaisons et de la Documentation ;
- Division de l'Enseignement privé ;

- Division de l'Enseignement arabe ;
- Division des Sports et des Activités de jeunesse ;
- Division du Contrôle médical scolaire ;
- Division de la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Division de la Radio-Télévision scolaire ;
- Cellule des statistiques et données.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Centre de Perfectionnement en Langue anglaise.

3° Directions :

- Direction de l'Enseignement préscolaire ;
- Direction de l'Enseignement élémentaire ;
- Direction de l'Enseignement moyen secondaire général ;
- Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales ;
- Direction des Examens et Concours ;
- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ;
- Direction de la Maintenance des Constructions scolaires ;
- Direction des Equipements scolaires ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction des Daara ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement.

4° Autres administrations :

- Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education ;
- Secrétariat général permanent de la Commission nationale pour l'UNESCO ;
- Centre régional de Formation des Personnels de l'Education ;
- Institut national d'Education et de Formation des jeunes Aveugles ;
- Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE
L'ELEVAGE**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule de Communication et d'Information ;
- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;
- Bureau des Relations avec les Organisations paysannes ;
- Bureau de la Législation agricole ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Prévention et de Lutte contre le Vol de Bétail ;
- Bureau de la Formation professionnelle en Elevage.

2° Cabinet du Secrétaire d'État aux Coopératives et à l'Encadrement paysan

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule Genre et de l'Équité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions :

- Direction de l'Agriculture ;
- Direction de la Protection des Végétaux ;
- Direction de l'Horticulture ;
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles ;
- Direction de la Modernisation de l'Équipement rural ;
- Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations ;
- Direction des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels ;
- Direction de l'Elevage ;
- Direction des Services vétérinaires ;
- Direction des Industries animales ;
- Direction du Développement des Équidés ;
- Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Centre de Formation Professionnelle horticole ;
- Centre d'Initiation horticole ;

- Centre de Perfectionnement agricole ;
- Centre de Perfectionnement des maraîchers ;
- Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural ;
- Centre national de Formation en Cultures irriguées ;
- Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole ;
- Programme des Domaines agricoles communautaires ;
- Fonds d'Appui à la Stabulation ;
- Centre national d'Aviculture de Mbaou ;
- Centre national d'Amélioration génétique ;
- Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales de Saint-Louis ;
- Centre de Perfectionnement des Eleveurs de Labgar ;
- Ranch Djibo Leyti KA de Dolly.

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Bureau de la Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes ;
- Cellule nationale de Suivi de l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier, des Archives et de la Documentation.

3° Directions :

- Direction de l'Hydraulique ;
- Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ;
- Direction de l'Assainissement ;
- Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service national d'Hygiène ;
- Service national de l'Education et de l'Information sanitaire et sociale ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de la Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Cellule de la Carte sanitaire et sociale, de la Santé digitale et de l'Observatoire de la Santé ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule de l'Informatique.

3° Directions :

Direction générale de la Santé

- Direction de la Lutte contre la Maladie ;
- Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant ;
- Direction de la Prévention ;
- Direction des Laboratoires.

Direction générale des Etablissements de Santé

- Direction des Etablissements publics de santé ;
- Direction des établissements privés de santé ;
- Direction de la qualité, de la sécurité et de l'Hygiène hospitalières.

Direction des Equipements et de la Maintenance ;

Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques ;

Direction des Ressources humaines ;

Direction des Affaires juridiques ;

Direction de la Propreté et de l'Hygiène publique ;

Direction de l'Action médico- sociale ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière ;
- Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique ;
- Conseil national du Don et de la Transplantation ;
- Comité national d'Éthique pour la Recherche en Santé.
- Fonds d'Action Médicale ;
- Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service des Actions sociales ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de la Communication ;
- Centre national d'Assistance et de formation pour la Femme ;
- Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance ;
- Cellule de suivi opérationnel des projets et programmes ;

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et suivi évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du contrôle de gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale du Développement communautaire et de la Promotion de l'Équité

- Direction du Développement communautaire ;
- Direction de l'Équité sociale ;
- Direction de l'Équité territoriale ;
- Directions régionales ;

Direction générale de l'Action sociale

- Direction de la Promotion et de la Protection des groupes vulnérables ;
- Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes handicapées.

Direction de l'Évaluation des Programmes et projets ;

Direction de la Famille ;

Direction de l'Autonomisation économique de la Femme ;
Direction de l'Équité et de l'Égalité du Genre ;
Direction de la Promotion des Droits et de la Protection des Enfants ;
Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Observatoire national de la Parité.
- Centre national d'Assistance et de Formation pour les Femmes ;
- Fonds national de l'Entreprenariat féminin ;
- Fonds national de Crédit pour les Femmes ;
- Office national des Pupilles de la Nation ;
- Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour les Enfants en situation difficile ;
- Cellule d'appui à la Protection de l'Enfance ;
- Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale ;
- Agence sénégalaise de la Couverture sanitaire universelle ;
- Fonds d'Action sociale ;
- Fonds de Solidarité nationale.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne
- Service de Communication ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Centre national d'Information et de Documentation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule Genre et Équité ;
- Cellule juridique ;
- Cellule de Passation des Marchés
- Cellule informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule d'Assurance Qualité ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Bureau de Suivi.

3° Directions :

Direction générale de la Formation professionnelle et technique

- Direction des Établissements publics de Formation professionnelle et technique ;
- Direction des Établissements privés de Formation professionnelle et technique ;

- Direction des Curricula et des Innovations pédagogiques.

Direction de l'Apprentissage ;

Direction des Examens, Concours professionnels et Certifications ;

Direction de l'Insertion ;

Direction de l'Emploi ;

Direction des Ressources humaines ;

Direction de la Planification et du Suivi-Evaluation ;

Direction de l'Orientation professionnelle ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes ;
- Agence nationale de la Maison de l'Outil ;
- Ecole nationale de Formation en Economie familiale et sociale ;
- Centre de Formation professionnelle et commerciale Delafosse de Dakar ;
- Centre national de Formation des Maîtres d'Enseignement technique ;
- Centre de Formation professionnelle des Jeunes de Dakar ;
- Centre de Formation professionnelle et technique Sénégal – Japon ;
- Centre d'Enseignement professionnel ;
- Centre national de Formation des Cours professionnels et Industriels ;
- Centre régional d'Enseignement technique féminin ;
- Centre d'Enseignement technique féminin ;
- Centre de Formation professionnelle de Joal-Fadiouth ;
- Centre régional de Formation professionnelle ;
- Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique ;
- Institut de Coupe, Couture et Mode ;
- Centre d'Entrepreneuriat et de Développement technique ;
- Centre de Formation professionnelle de Linguère ;
- Centre de Formation professionnelle de Médina Gounas ;
- Centre de Formation professionnelle de Mbour ;
- Centre de Formation professionnelle de Thiès ;
- Centre de Formation professionnelle de Ndindy ;
- Centre de Formation professionnelle de Kébémér ;
- Centre de Formation professionnelle de Louga ;
- Centre de Formation professionnelle de Médina de Dakar ;
- Centre sectoriel de Formation professionnelle en tourisme de Saint Louis ;
- Centre sectoriel de Formation professionnelle en Tourisme de Ziguinchor ;
- Centre sectoriel de Formation professionnelle en horticulture de Thieppe ;
- Centre sectoriel de Formation professionnelle en horticulture de Diamniadio ;
- Centre sectoriel de Formation professionnelle en aviculture de Diamniadio.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Comité national du Comité Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel;
- Comité national Changement Climatique ;
- Commission nationale du Développement durable ;
- Commission nationale de Gestion des Produits Chimiques ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule d'information et de communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de Passation des Marchés ;
- Cellule Genre et Equité
- Cellule informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier Commun ;
- Bureau des Archives et de la Documentation.

3° Directions :

Direction générale du Cadre de vie

- Direction de la lutte contre les Encombrements ;
- Direction des Paysages urbains et des Espaces publics ;
- Direction de la Sensibilisation et du Partenariat institutionnel.

Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols ;

Direction des Parcs nationaux ;

Direction de la Réglementation environnementale et du Contrôle ;

Direction du Changement climatique, de la Transition écologique et des Financements verts ;

Direction de la Planification et de la Veille environnementale ;

Direction des Aires marines communautaires protégées ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux ;
- Centre de Suivi écologique ;
- Centre d'Education et de Formation environnementales ;

- Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille verte ;
- Autorité nationale de Biosécurité ;
- Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets au Sénégal (PROMOGED).

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Inspection de l'Administration locale ;
- Bureau de la communication et des relations publiques ;
- Projet d'achèvement du plan « Jaxaay » et du Programme « Tawfekh-Yakaar» dénommé « PAJ » ;
- Comité national de Pilotage du Programme national de Développement local ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Service de la Formation.

2° Cabinet du Secrétaire d'État à l'Urbanisme et au Logement

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Centre de Recherche, de Documentation et de Digitalisation ;
- services déconcentrés.

4° Directions :

Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture

- Direction de la Planification urbaine et de la Réglementation ;
- Direction de l'Aménagement urbain et de la Restructuration ;
- Direction de l'Architecture ;
- Direction de la Promotion des Pôles urbains.

Direction générale de la Réglementation des Constructions et de l'Habitat

- Direction de la Réglementation des Constructions ;
- Direction de la Promotion de l'Habitat social ;
- Direction de la Régulation et du Suivi des Politiques de logement ;
- Inspection générale des Bâtiments.

Direction de la Gouvernance territoriale ;
Direction de la Promotion du Développement territorial ;
Direction de l'Aménagement du Territoire ;
Direction de la Coopération décentralisée ;
Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Agence nationale de l'Aménagement du Territoire ;
- Agence de Développement municipal ;
- Agence de Développement local ;
- Agence nationale de l'état civil ;
- Fondation Droit à la Ville ;
- Fonds pour l'Habitat social ;
- Guichet Unique pour le projet de logements sociaux.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection Interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication ;
- Cellule d'Intermédiation avec le Secteur privé ;
- Centre de Recherches, d'Analyses des échanges et des statistiques ;
- Haut Conseil de la Consommation.

2° Cabinet du Secrétaire d'État au Développement des Petites et moyennes entreprises et des Petites et moyennes industries

3° Secrétariat général et services rattachés

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Études, de Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions

- Direction des Stratégies de Développement industriel ;
- Direction du Redéploiement industriel ;
- Direction des Petites et Moyennes Industries ;
- Direction du Commerce intérieur ;
- Direction du Commerce extérieur ;
- Direction des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Agence d'Aménagement et de Promotion des sites industriels ;
- Agence sénégalaise pour la Propriété intellectuelle et l'Innovation technologique ;
- Association sénégalaise de Normalisation ;
- Programme national de Développement des Agropoles du Sénégal ;
- Système de récépissé d'entrepôt de marchandises au Sénégal ;
- Bureau de Mise à Niveau ;
- Agence de Développement et d'Encadrement des PME ;
- Agence sénégalaise de Promotion des Exportations ;
- Agence de Régulation des Marchés ;
- Laboratoire national d'Analyse et de Contrôle ;
- Commission nationale de la Concurrence ;
- Programme de Modernisation et de Gestion des Marchés ;
- Commission nationale de régulation du loyer des locaux à usage d'habitation.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Études, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Cellule des Archives et de la Documentation ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Service du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction des Pêches maritimes ;
- Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
- Direction des Industries de Transformation de la Pêche ;
- Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins ;
- Direction de la Pêche continentale ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture ;
- Agence Nationale de l'Aquaculture ;
- Station piscicole de Richard Toll ;
- Agence nationale des Affaires maritimes ;
- Ecole nationale de Formation maritime.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA RÉFORME DU SERVICE PUBLIC

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Service des relations publiques et de la Documentation.
- Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale.

2° Secrétariat Général et services rattachés :

- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Appui et d'Assistance à la Fonction publique territoriale ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du suivi-évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de la Fonction publique

- Direction des Etudes, de la Législation et du Contentieux ;
- Direction de la Gestion prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences ;
- Direction de la Gestion des Carrières.

Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale

- Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles ;
- Direction de la Protection sociale ;
- Direction de la Sécurité et Santé au Travail ;
- Direction des Statistiques du Travail.

Direction de la Transformation du Secteur public ;

Direction des Systèmes d'Informations ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations

- Centre médico-social de la Fonction publique ;
- Centre national de Formation et d'Action ;
- Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration ;
- Fonds d'Impulsion de la Transformation de l'Administration ;
- Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal ;
- Caisse de Sécurité sociale ;
- Institution de Coordination de l'Assurance maladie obligatoire.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication et des relations publiques.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des Etudes et de la Planification ;
- Cellule Genre et de l'Équité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule d'Appui et de Suivi des maisons de la jeunesse et de la citoyenneté ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de la Jeunesse

- Direction des Activités socio-éducatives et de la Vie associative ;
- Direction de la Protection sociale des Jeunes ;
- Direction de l'Éducation populaire.

Direction générale des Sports

- Direction des Activités physiques et sportives ;
- Direction du Sport de haut Niveau.

Direction des Ressources humaines et de la Formation ;
Direction de la Promotion de l'Entrepreneuriat et des Partenariats ;
Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;
Directions régionales de la Jeunesse et des Sports.

4° Autres administrations :

- Centre national d'Éducation populaire et sportive.

MINISTÈRE DE LA MICROFINANCE, DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Fonds d'Appui à l'Économie sociale et solidaire ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Centre de Ressources et de Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de la Promotion de l'Économie sociale et solidaire ;
- Direction de la Microfinance et de l'Inclusion financière ;
- Direction des Stratégies et de la Prospective ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Fonds d'Impulsion de la Micro Finance ;
- Fonds national de la Microfinance ;
- Fonds de Développement de la Microfinance Islamique au Sénégal.

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de communication ;
- Unité de Coordination des programmes et projets.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau de suivi ;
- Bureau du Courrier commun et des archives.

3° Directions :

Direction générale des Constructions

- Direction des Constructions des Palais de Justice et autres Édifices ;
- Direction des Constructions du Ministère de l'Intérieur ;
- Direction des Constructions et des Equipements de l'Enseignement supérieur ;
- Direction des Constructions scolaires ;
- Direction des Infrastructures sanitaires.

Direction générale des Infrastructures Routières et du Désenclavement

- Direction de la Planification routière et de la Régulation des Autoroutes ;
- Direction de la Réglementation et du Suivi des Infrastructures routières ;
- Direction des Stratégies de Désenclavement et de la Promotion de l'Intermodalité.

Direction des Infrastructures ferroviaires ;

Direction des Infrastructures portuaires ;

Direction des Infrastructures aéroportuaires ;

Direction de la Planification, du Suivi-évaluation et de la Prospective ;

Direction des Statistiques et des Systèmes d'Information ;

Direction Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement ;

Directions régionales des Infrastructures ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Centre de Formation et de Perfectionnement des Travaux Publics ;
- Agence des Travaux et de Gestion des Routes ;
- Laboratoire National de Référence dans le domaine du Bâtiment et des Travaux publics ;
- Agence de Construction des Bâtiments et édifices publics ;
- Programme d'Urgence de Développement communautaire ;
- Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers ;
- Programme de Modernisation des Villes.

MINISTRE DE LA CULTURE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Bureau de la Communication, des Archives et de la Documentation ;
- Bureau de l'Architecture et des monuments historiques ;
- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
- Secrétariat permanent du Conseil sénégalais du Tourisme ;
- Secrétariat permanent du Crédit hôtelier et touristique.

2° Cabinet du Secrétaire d'État à la Culture, aux Industries créatives et au Patrimoine historique

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule l'Informatique ;
- Cellule des études, de la planification et du suivi-évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions :

Direction générale de la Culture

- Direction du Patrimoine culturel ;
- Direction des Arts ;
- Direction du Livre et de la Promotion de la Lecture ;
- Direction de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Direction des Investissements et des Aménagements touristiques ;
Direction de la Promotion touristique ;
Direction de la Réglementation touristique ;
Direction de l'Artisanat ;

Direction de l'Encadrement et de la transformation des entreprises informelles ;
Direction des Statistiques et de la productivité du Capital humain ;
Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Ecole nationale de Formation hôtelière et touristique ;
- Agence Sénégalaise de Promotion Touristique ;
- Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat ;
- Centre de Formation artisanale de Dakar ;
- Centre de Perfectionnement des artisans ruraux ;
- Centre de Perfectionnement agricole et artisanal ;
- Projet Mobilier national ;

- Maison de la Culture Douda Seck ;
- Orchestre national du Sénégal ;
- Biennale de l'Art africain contemporain ;
- Galerie nationale des Arts ;
- Bibliothèque nationale du Sénégal ;
- Service des Spectacles Sons et Lumières ;
- Place du Souvenir africain ;
- Monument de la Renaissance africaine ;
- Festival national des Arts et Cultures ;
- Commissariat du mémorial de Gorée ;
- Musée Léopold Sédar Senghor ;
- Musée Boribana.

Article 2.- Le contrôle des établissements publics énumérés ci-dessous relève des ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Ecole nationale de Cybersécurité.

PRIMATURE

- Ecole nationale d'Administration.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Centre de Formation judiciaire ;
- Office national de recouvrement des avoirs criminels ;
- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts et Evaluateurs agréés ;
- Ordre national des Experts du Sénégal ;
- Ordre des Huissiers de Justice ;
- Chambre des Notaires.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

- Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre ;
- Hôpital Principal de Dakar.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DU PÉTROLE ET DES MINES

- Institut national du Pétrole et du Gaz ;
- Service géologique national du Sénégal.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

- Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Ordre national des Experts comptables et comptables agréés.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS

- Conseil exécutif des Transports urbains Durables.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMÉRIQUE

- Maison de la Presse Babacar TOURE ;
- Sénégal Connect Park.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Institut Islamique de Dakar.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE L'ÉLEVAGE

- Institut sénégalais de Recherches agricoles ;
- Institut national de Pédologie ;
- Chambre nationale d'Agriculture ;
- Chambres régionales d'Agriculture ;
- Barrage d'Affiniam ;
- Ordre des Vétérinaires ;
- Haras national de Kébémér.

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Office des Lacs et Cours d'eau ;
- Office national de l'Assainissement du Sénégal ;
- Office national des Forages ruraux.

MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

- SEN-Pharmacie nationale d'Approvisionnement ;
- Ordre des Médecins ;
- Ordre des Pharmaciens ;
- Ordre des Chirurgiens-dentistes ;
- Ordre des Sages-femmes ;
- Centre hospitalier universitaire de Fann ;
- Hôpital Aristide le Dantec ;
- Centre hospitalier national d'Enfants Albert Royer ;
- Centre hospitalier national Abass NDAO.
- Hôpital général Idrissa POUYE ;
- Centre hospitalier national de Pikine ;
- Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaïni de Touba ;
- Centre hospitalier national Cheikh Ahmadoul Khadim de Touba ;
- Centre hospitalier national Seydi El Hadji Malick SY de Tivaouane ;
- Centre hospitalier national Henrich Lübke de Diourbel ;
- Centre Hospitalier national Dalal Jamm ;
- Centre national de Transfusion sanguine ;
- Centre national d'Appareillage Orthopédique ;
- Centre national d'Oncologie de Diamniadio ;
- Centre hospitalier national d'Enfants de Diamniadio ;
- Centre national Psychiatrique de Thiaroye ;
- Service d'Assistance médicale d'Urgence (SAMU) ;
- Centre hospitalier régional Ibrahima Abdoulaye Niasse de Kaolack ;
- Centre hospitalier régional Amadou Sakhir Mbaye de Louga ;
- Centre hospitalier régional Lieutenant-Colonel Mamadou Diouf de Saint-Louis ;
- Centre hospitalier régional de Ziguinchor ;
- Centre hospitalier régional de Kolda ;
- Centre hospitalier régional de Tambacounda ;
- Centre hospitalier régional Adja Marième FAYE SALL de Fatick ;
- Centre hospitalier régional El Hadji Amadou Shakir Ndiéguène de Thiès ;
- Centre hospitalier régional de Ourosogui ;
- Centre hospitalier régional de Ndoum ;
- Centre hospitalier régional Amath Dansokho de Kédougou ;
- Centre hospitalier régional Thierno Birahim NDAO de Kaffrine ;
- Centre hospitalier régional Amadou Tidiane BA de Sédhiou ;
- Centre hospitalier Thierno Mouhamadou Mansour BARRO de Mbour ;

- Hôpital de la Paix de Ziguinchor ;
- Hôpital régional de Matam ;
- Etablissement public de Santé de niveau 2 « Mame Abdoul Aziz Dabakh de Tivaouane » ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Youssou Mbargane de Rufisque ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 El Hadji Alioune DIAGNE MBOR ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Roi Baudouin de Guédiawaye ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 de Touba Ndamatou ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 de Richard Toll ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Magatte LO de Linguère ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 CISSE KANE des Agnam ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Institut d'Hygiène sociale.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITES

- Commissariat à la Sécurité alimentaire et à la Résilience.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

- Centre national de Qualification professionnelle ;
- Office national de Formation professionnelle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- Université de Iba Der THIAM de Thiès ;
- Université Alioune DIOP de Bambey ;
- Université Assane SECK de Ziguinchor ;
- Université Amadou Mahtar MBOW ;
- Université du Sine Saloum El Hâdj Ibrahima Niass ;
- Université Souleymane NIANG de Matam ;
- Université numérique Cheikh Hamidou KANE ;
- Centre des Œuvres universitaires de Dakar ;
- Centre régional des Œuvres universitaires de Saint-Louis ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Bambey ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Ziguinchor ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Thiès ;
- Centre Régional des Œuvres universitaires sociales de Diamniadio ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales du Sine saloum ;
- Institut sénégalais – britannique d'Enseignement de l'Anglais ;
- Campus Franco-Sénégalais ;
- Ecole Polytechnique de Thiès ;
- Ecole nationale supérieure d'Agriculture ;

- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Matam ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel Amadou TRAWARE de Diamnadio;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Bignona ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Richard-Toll ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel Abdoulaye LY de Thiès ;
- Centre national de Recherche scientifique ;
- Cyber-infrastructure nationale pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation.

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

- Ordre des Architectes du Sénégal ;
- Centre national de la Fonction publique locale et de la Formation.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

- Institut de Technologie Alimentaire ;
- Chambre Nationale de Commerce, d'Industrie et des Services ;
- Chambres régionales de Commerce, d'Industrie et des Services ;
- Fondation Trade Point Sénégal ;
- Bourse nationale de Sous-traitance et de Partenariat du Sénégal.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

- Conseil sénégalais des Chargeurs.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Office de Gestion des Infrastructures sportives.

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES

- Fonds d'Entretien Routier Autonome.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

- Grand Théâtre National Doudou NDIAYE Coumba Rose ;
- Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano ;
- Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs ;
- Musée des Civilisations Noires ;
- Ecole nationale des Arts et Métiers de la Culture ;
- Fonds de développement des Cultures Urbaines et des Industries créatives ;
- Mémorial du Bateau le JOOLA ;
- Union nationale des chambres des métiers ;
- Chambres des métiers.

Article 3.- Le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique énumérées ci-dessous relève de la Présidence de la République et des ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux ;
- Société nationale de Gestion et d'Exploitation du Patrimoine bâti de l'État.
- Fonds Souverain d'Investissements stratégiques ;
- Société de Gestion des Infrastructures publiques dans les Pôles Urbains de Diamniadio et du Lac Rose (SOGIP SA).

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DU PÉTROLE ET DES MINES

- Société nationale d'Electricité ;
- Société africaine de Raffinage ;
- Holding Sociétés des Pétroles du Sénégal (PETROSEN Holding SA) ;
- PETROSEN Exploration & Production SA (PETROSEN E&P SA) ;
- PETROSEN Trading & Services SA (PETROSEN T&S. SA) ;
- Réseau Gazier du Sénégal SA ;
- Société des Mines de Fer du Sénégal oriental ;
- Société des Mines d'Or de Sabodala ;
- Société d'Etudes et de réalisation des Phosphates de Matam ;
- Société des Mines du Sénégal (SOMISEN SA).

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale ;
- Crédit du Sénégal ;
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (SUNU BICIS);
- AXA Assurances Sénégal ;
- AMSA Assurances ;
- Banque de l'Habitat du Sénégal ;
- La Banque agricole ;
- Banque islamique du Sénégal ;
- Société sénégalaise de Réassurances ;
- Société nationale de Recouvrement ;
- Fonds de Garantie automobile ;
- Société nationale d'Assurance et de Crédit ;
- Compagnie nationale d'Assurance Agricole ;
- Banque nationale de Développement Economique ;
- Loterie nationale du Sénégal.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS

- Société Dakar Dem Dik ;
- Société des Grands Trains du Sénégal ;
- Société d'Exploitation du Train express régional (SETER S.A.) ;
- Air Sénégal S.A. ;
- Société nationale de gestion du Patrimoine du Train express régional (SEN-TER S.A.) ;
- Société nationale « Les Chemins de Fer du Sénégal » ;
- Société nationale « Autoroutes du Sénégal » ;
- Société Anonyme Aéroport International Blaise Diagne.
- Société Eiffage de la Concession de l'Autoroute de l'Avenir (SECAA S.A) ;
- Dakar Mobilité S.A ;
- Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMÉRIQUE

- Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal ;
- Société sénégalaise de Presse et de Publication « Le Soleil » ;
- Société nationale Agence de Presse Sénégalaise.
- Société nationale des Télécommunications ;
- Société nationale « La Poste » ;
- Société de Télédiffusion du Sénégal ;
- Société nationale « Sénégal numérique SA ».

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE

- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal ;
- Société de Développement agricole et industriel ;
- Société de Développement des Fibres textiles ;
- Agence nationale du Conseil agricole et rural.

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Société nationale des Eaux du Sénégal ;
- Sénégalaise des Eaux ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

- Africa- Soins ;
- Société des Textiles de Kaolack ;
- Société du Domaine industriel de Ziguinchor ;
- Société du Domaine industriel de Saint-Louis ;
- Industries chimiques du Sénégal ;
- Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal ;
- Centre international du Commerce extérieur du Sénégal ;
- Société d'Exploitation du Marché d'intérêt national et de la Gare des Gros porteurs.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

- Société d'Infrastructures et de Réparation navale ;
- Société nationale du Port autonome de Dakar ;
- Société des Conserveries d'Afrique ;
- Consortium Sénégalais d'activités maritimes.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- Société Nationale de Gestion Intégrée des Déchets (SONAGED S.A.).

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

- Société nationale des Habitations à Loyer modéré ;
- Société immobilière du Cap-Vert ;
- Société d'Aménagement foncier et de Rénovation urbaine (SAFRU).

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

- Société « Les nouvelles Editions africaines » ;
- La Sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits Voisins ;
- Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal.

Article 4.- Le décret n° 2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères est abrogé.

Article 5.- Le Premier Ministre et le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 06 septembre 2025

Par le Président de la République

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre

Ousmane SONKO